

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

29 MARS 2024

RAPPORT 2023

Présenté au Conseil Municipal du 4 avril 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
--------------	---

I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL	6
2. DONNÉES CHIFFRÉES	7
3. VOIRIE	8
4. BÂTIMENTS	11
5. LOGEMENT	13

II COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP	16
2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION	21
3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE	22
4. SPORT	27
5. CULTURE	28
6. EMPLOI	32

III RETOUR SUR LA PREMIÈRE SEMAINE DU HANDICAP

PERSPECTIVES 2024	38
-------------------	----

INTRODUCTION

Chaque année, la Commission d'accessibilité, couplée à celle de la Charte Ville handicap, permet à la Ville d'Antony de faire le point sur ses engagements en matière de Handicap, **engagements qu'elle a pris depuis longtemps et qui vont bien au-delà des simples obligations légales.**

Pour pouvoir être efficace, cette double commission doit reposer sur des **échanges** préalables entre les services, les associations et les particuliers concernés par le handicap.

Nous avons la chance à Antony de bénéficier du soutien de nombreuses associations, qui retransmettent des informations utiles et nous font parvenir des pistes de réflexion, des axes d'amélioration en matière d'accessibilité - au sens le plus large du terme.

De même, les suggestions et avis émanant des conseils de séniors, du Conseil des jeunes citoyens, des associations de familles, sont primordiaux ; leur implication est précieuse et profite à tous les Antoniens.

La Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue le 26 avril 2023, a annoncé des mesures très fortes en matière d'accès à l'école, à l'université, à l'emploi, à la santé, à la culture, au sport et aux loisirs. On ne peut qu'espérer que ces annonces à la portée nationale soient suivies d'effets.

Mais, que ces annonces soient concrétisées rapidement ou pas, il n'en reste pas moins que c'est **la Ville qui demeure le premier échelon auquel s'adresser en cas de difficulté ou d'injustice**, le plus facile aussi à joindre et souvent le plus réactif.

Le maillon que représente Antony dans la chaîne des responsabilités visant à accorder la plus grande égalité possible de droits aux personnes handicapées est un maillon essentiel ; avec l'aide de tous les participants à cette double Commission, sachons le rendre particulièrement solide, afin de continuer à avancer **ensemble vers plus de justice et de fraternité envers les personnes handicapées.**



Anne AUBERT

Conseillère municipale déléguée au Handicap et aux Relations entre les générations



I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ



1. CADRE LÉGAL

Cadre réglementaire et composition de la commission :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment de rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements. Cette expression englobe les transports publics, la voirie, l'aménagement des espaces publics et le cadre bâti. **Il convient de préciser que la notion d'accessibilité ne concerne pas le seul handicap moteur mais tous les types de handicaps.**

Chaque année, la Commission locale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit établir un rapport qui est ensuite présenté en Conseil municipal.

Présentation de la ville d'Antony : la ville d'Antony, située dans le sud du département des Hauts de Seine, compte environ 63 000 habitants. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes du 92 : Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Le Plessis Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.

Création et actions de la Commission d'accessibilité d'Antony :

Dans sa séance du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a créé ce qui était appelé à l'époque la sous-commission communale d'accessibilité ; puis, le 17 octobre 2007, la première réunion de la sous-commission a été organisée. Lors de cette réunion, il a été rappelé l'orientation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La commission est actuellement composée de :

- 8 conseillers élus par le Conseil Municipal : Anne AUBERT, Agnès CHABOT, Pascal COLIN, Bruno EDOUARD, Anne FAURET, Pauline GALLI, Edouard KALONJI, Wissam NEHME,
- 6 représentants des associations adhérant à la commission de suivi de la Charte Ville-Handicap : Michel CORTIAL (UNAFAM), Claude FAUCON (AVH), Françoise FLEURIET (AFTC), Philippe OGLOBEFF (Citoyenneté IMC), Jeannine TCHADIRDJIAN (APAJH) et Lucile VERNOOIJ (UNAPEI sud 92),
- 2 représentants de l'Association Des Familles et Des Liens,
- 1 représentant du Conseil des seniors,
- 2 représentants du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony,
- Les représentants des différents services de la Ville ayant participé au présent rapport, y compris la directrice du CCAS et la Référente handicap

Depuis sa création, la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées se réunit en même temps que la Commission de suivi de la Charte Ville-handicap dont la liste des actions vient en deuxième partie du présent rapport.

2. QUELQUES CHIFFRES

4993 Antoniens (477 enfants et 4516 adultes) soit **7%** environ de la population de la Ville, ont une prestation ou une orientation en cours au 31/12/2023. Un bénéficiaire de la MDPH peut se voir notifier plusieurs prestations ou orientations.

	Nombre de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert	Dont Enfants	Dont Adultes	Nb demandes déposées à la MDPH
2019	4290	373	3917	2252
2020	4279	370	3909	2883
2021	4551	423	4128	2451
2022	4829	459	4370	3034
2023	4993	477	4516	3080

En ce qui concerne les demandes, elles concernent à 32% des adultes de moins de 60 ans : (48 % en 2022), à 58% des seniors / + de 60 ans (41% en 2022) et à 10% des enfants (7 % en 2022).

1222 Antoniens ont envoyé un dossier à la MDPH en 2023, ce qui représente un volume de 3080 demandes traitées par la MDPH en 2023 (une personne peut effectuer plusieurs demandes).

Depuis avril 2020, les usagers peuvent faire leur demande auprès de la MDPH directement en ligne <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>. Sur les 1222 dossiers déposés, 350 l'ont été via le téléservice soit 28% des demandes.

Suite à l'ouverture d'un droit, les principales prestations recevables par les personnes handicapées sont :

- L'AAH : **Allocation Adulte handicapé**, pour les personnes handicapées aux revenus modestes, pas encore à la retraite. 1.25 millions d'adultes la touchent en France. Elle est parfois complétée par l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité).
- L'AEEH : **Allocation d'aide à l'enfant handicapé** est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins à un enfant ou jeune de – de 20 ans.
- La PCH : **Prestation compensatrice de handicap** (avant 2006 ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne) finance des aides principalement humaines, mais aussi techniques, et certains aménagements.

3. VOIRIE

TRAVAUX 2023

Le programme d'accessibilité de la voirie s'est poursuivi en 2023 :

- **Reprise de la globalité des bandes podotactiles** en dur ; fin 2023, cela représente 70% des bandes podotactiles.
- **Réaménagement PMR de l'avenue Lavoisier et du parking de la crèche de la Source**
- **Création ou restructuration de places de stationnement PMR**

La ville compte aujourd'hui **229 places PMR en surface**. Les places créées en 2023 respectent toutes les dernières normes. En revanche il n'est pas toujours possible de mettre facilement aux normes les anciennes places.

Depuis quelques années, outre la MDPH **le Département peut accorder les Cartes Mobilité inclusion (CMI)** aux personnes touchant l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA). En 2023 le Département a accordé **225 CMI**, la plupart (114) ne concernant que le stationnement, 61 étant des CMI priorité et 50 des CMI Invalidité.

Budget Accessibilité de la voirie en 2023 :	50 000 € TTC
--	---------------------

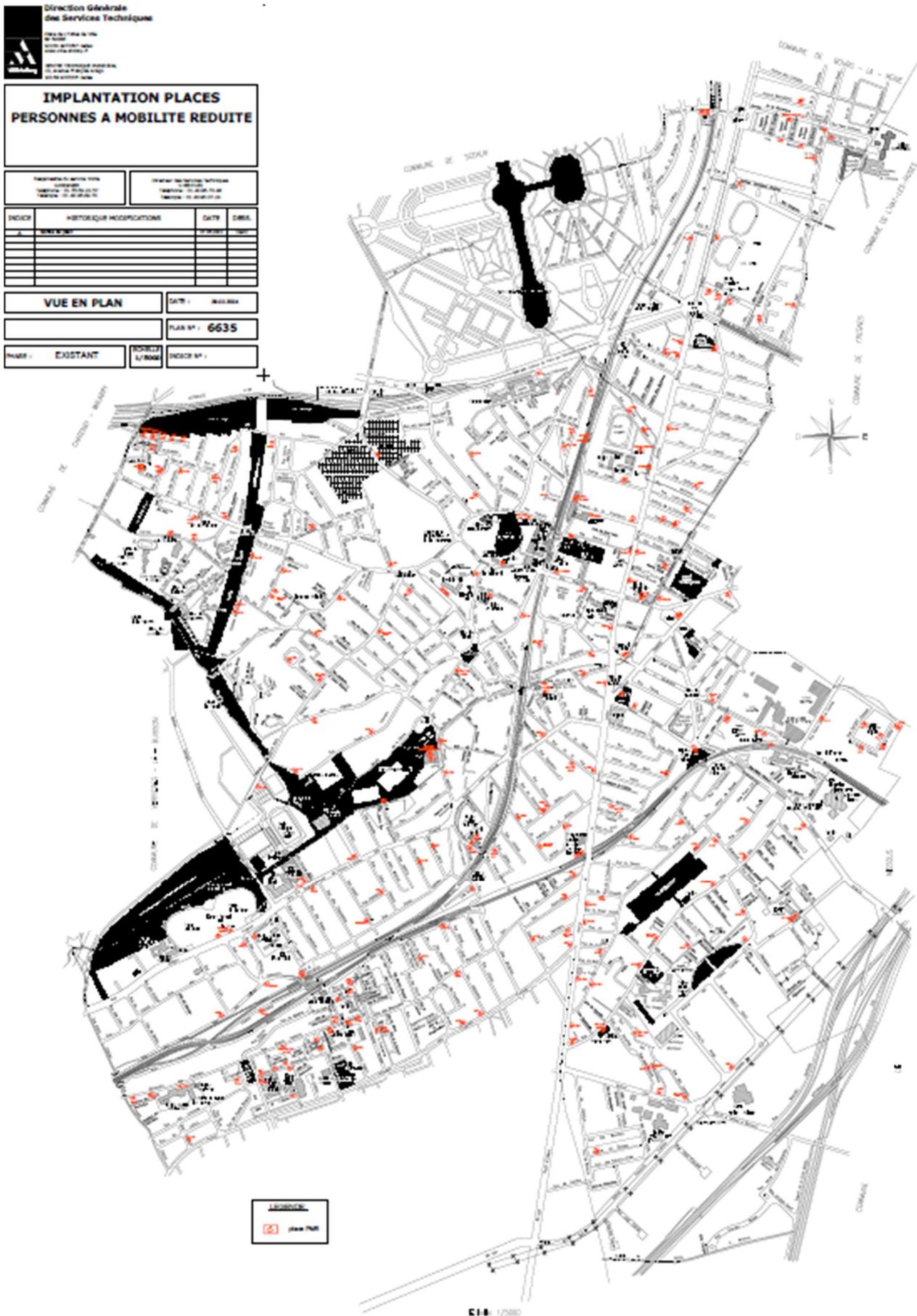
REFERENCEMENT

Les Antoniens en possession d'une CMI prennent peu à peu l'habitude de se faire référencer auprès du Service Stationnement, néanmoins c'est encore souvent après réception d'un forfait post stationnement (FPS) que le référencement est demandé par les personnes concernées, lors du rendez-vous pour contestation du FPS.

Le référencement consiste en **l'enregistrement d'une carte mobilité et de la plaque d'immatriculation du véhicule** correspondant. Une fois l'immatriculation enregistrée et corrélée à cette carte, la voiture ne sera plus jamais verbalisée quand elle est garée sur une place, qu'il s'agisse d'une place réservée PMR ou d'une place payante.

Ce référencement est valable 2 années au bout desquelles il doit être renouvelé.

CARTOGRAPHIE DES PLACES PMR DANS LA VILLE FIN 2023



Les carrés rouges correspondent aux places PMR

LES PARCOURS D'ACCESSIBILITÉ

Afin de pouvoir évaluer en conditions réelles les difficultés qui peuvent être rencontrées par les personnes en situation de handicap, la Coordination Handicap organise chaque année un ou plusieurs parcours d'accessibilité, auxquels il convie des Antoniens concernés.

Le 9 octobre 2023, pendant la Semaine du Handicap, un parcours d'accessibilité s'est déroulé dans le **secteur des Baconnets**.

Des élus, des agents des services techniques, notamment le Responsable du service Voirie, des agents du CCAS, des représentants du Conseil des seniors, d'associations familiales et de personnes handicapées (Association Valentin Haüy) ont participé à ce parcours.

Le parcours a permis de faire remonter les difficultés d'accès au RER (rupture dans la chaîne de déplacement) mais aussi constater les éléments d'accessibilité (sonnette et rampe de certains commerçants du quartier). Les associations représentantes de personnes âgées et/ou handicapées ont pu faire part de leurs difficultés et de leurs besoins pour une meilleure accessibilité de la voirie.

Une classe de Terminale du lycée professionnel Théodore Monod a également participé au parcours. Les élèves ont pu tester le parcours en fauteuil ou avec des lunettes à vue modifiée.



4. BÂTIMENTS

ÉTAT DES LIEUX

La Ville a élaboré son **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en 2015** et s'est engagée sur un programme de travaux sur 9 ans, programme qui a reçu un avis favorable de la préfecture fin 2016. Au terme de ces neuf années, tous les bâtiments communaux doivent réglementairement soit être accessibles, soit avoir fait l'objet d'une dérogation acceptée par la Préfecture (pour impossibilité technique par exemple). **L'année 2023 était l'année n°7 de l'AD'AP.**

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 :

Les travaux de reconstruction, y compris la mise en accessibilité, du bâtiment accueillant **les vestiaires et les locaux associatifs du stade Velpeau**, se sont achevés.

Les travaux de reconstruction, y compris la mise en accessibilité, du poste de Police Municipale se sont poursuivis.

Les travaux d'aménagement de la Maison médicale rue de l'Abbaye, et ceux de la Maison des Familles, se sont achevés, ces deux bâtiments sont **accessibles tous handicaps**.

Des travaux de rénovation, y compris travaux d'accessibilité, du parking du centre-ville ont débuté.

Les travaux ont débuté pour la mise en accessibilité du groupe scolaire Pajeaud (y compris la construction d'un ascenseur en élémentaire), du stade Georges Suant et du centre Lionel Terray (y compris construction d'un élévateur à l'entrée).

Des travaux de mise en accessibilité ont débuté dans les établissements prévus à la septième année de l'Ad'AP : le groupe scolaire du Noyer Doré, des locaux associatifs ou utilisés par le château Sarran, le parking des Baconnets, et des locaux petite enfance (multi-accueil Les Petits Princes, RAM RAP 3 Petits Chats, multi-accueil La Fontaine).

Exemple d'entrée et de sanitaires accessibles tous handicaps de la Maison médicale rue de l'Abbaye :



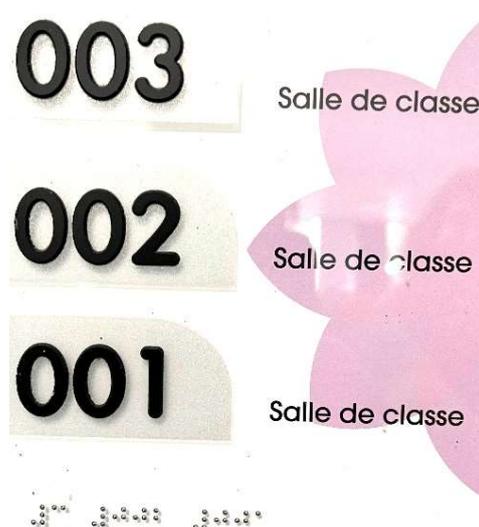
En 2024, il est prévu d'achever les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Pajeaud (y compris la construction d'un ascenseur en élémentaire), du stade Georges Suant et du centre Lionel Terray, ainsi que de terminer les travaux de mise en accessibilité du parking du centre-ville.

Budget Accessibilité des Etablissements Recevant du Public en 2023 :	937 950 € TTC
---	----------------------

La Coordination Handicap insiste par ailleurs, une fois les bâtiments construits ou rénovés, sur **l'importance d'une signalétique adaptée** ; afin de garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap psychique et cognitif, il est **essentiel d'utiliser des pictogrammes et/ou des codes Facile à lire et à comprendre (FALC)**.

Il est important que cette signalétique adaptée, précieuse pour les élèves porteurs de troubles neurodéveloppementaux ou de handicaps psychiques et cognitifs, se développe dans nos bâtiments, en particulier dans les écoles.

Exemples d'usage de signalétique, en plus du braille, à l'école des Rabats :



5. LOGEMENT

LE LOGEMENT ACCESSIBLE

L'accès à un logement décent est **un besoin et un droit fondamental**, autant pour les personnes valides que pour les personnes handicapées, mais ces dernières rencontrent davantage de difficultés, en particulier quand elles souhaitent un logement autonome.

Le logement proposé doit être accessible, c'est à dire permettre avec la plus grande autonomie possible de circuler, de se repérer, de communiquer dans le bâtiment, d'accéder aux locaux annexes et d'utiliser les équipements.

Les personnes handicapées désireuses de vivre en autonomie peuvent déposer une demande de logement social en ligne via le Portail « Grand Public » dédié ou auprès du Service logement de la commune. **Le handicap est un critère de priorité pour l'obtention d'un logement social** (article L441-1 du Code de la construction et de l'Habitation), et **le Service Logement porte un intérêt majeur à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap sur la ville.**

ANALYSE DES DONNEES DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN 2023 - demandes issues du Système National d'Enregistrement des demandes de logement (SNE)

A la fin de l'année 2023, sur 2845 demandeurs résidant à Antony, 247 avaient déclaré une situation de handicap lors de la constitution de leur dossier, parmi lesquels **67% (165 demandeurs)** avaient effectivement joint un justificatif de situation de handicap, indispensable à la reconnaissance prioritaire de la demande.

Parmi ces 165 demandeurs ayant déclaré un handicap, 82 étaient locataires du parc social, et 83 occupaient des logements du secteur privé ou étaient hébergés en structures spécifiques.

Bien qu'au regard de la réglementation, seuls les droits ouverts par la reconnaissance MDPH confèrent légalement un caractère prioritaire à une demande de logement, **il est néanmoins tenu compte des certificats médicaux** produits par les demandeurs sans reconnaissance MDPH, dans la mesure des possibilités de relogements de la Ville.

ANALYSE DES DONNEES DU SERVICE LOGEMENT :

- Nombre de relogements effectués via le service logement en 2023 :

Sur le **contingent de la ville et sur celui de HDBH** délégué à la Ville **214 relogements** ont été effectués en 2023 (toutes catégories de demandeurs confondues).

Sur le **contingent préfectoral** « mal-logés », instruit par la Ville, gérant le public prioritaire : **47 relogements** ont été effectués en 2023.

Le tout portant à **261 le nombre de relogements effectués en 2023**, tous publics confondus, situations de publics prioritaires (dont MDPH compris), via le service logement de la ville.

- Les attributions des demandeurs en situation de handicap

Le nombre **de situations de handicap connues du service ayant bénéficié d'une attribution de logement s'élève à 35.**

Ces demandes n'étaient pas forcément labellisées « publics prioritaires » mais ont été proposées par la ville ou par la Préfecture en raison de la connaissance d'une situation de handicap, puis elles ont été validées en commission d'attribution.

Parmi ces 35 attributions, **25 ont été effectuées sur les réservations de HDBH et de la Mairie et 10 l'ont été sur le contingent de la préfecture.**

Attributions sans handicap : 189 (Ville + HDBH) + 37 (préfecture) : 226

- En conclusion :

En 2023, le taux de relogement du public en situation de handicap, sur le contingent communal et sur celui de HDBH délégué, s'élève à **11,68 %** ($25/214 \times 100$). Le contingent préfectoral, instruit par la Ville, a permis le relogement de personnes en situation de handicap à hauteur de **21,28%** des attributions effectuées sur les réservations de l'Etat ($10/47 \times 100$).

Ce sont donc 13,40% de relogements qui ont été effectués en faveur du public en situation de handicap via le service logement de la commune.

D'autres relogements, non comptabilisés, ont également pu être réalisés sur les contingents d'autres réservataires (Action Logement, fonctionnaires, ou autres collectivités) auprès des autres bailleurs sociaux de la commune.

REALISATIONS DES BAILLEURS DE LA COMMUNE EN 2023 :

- **Hauts-de-Bièvre Habitat** (5214 logements) :

En 2023, Hauts-de-Bièvre Habitat a réalisé **25 remplacements de baignoires par des douches équipées de barres d'appui**, et a installé un mécanisme d'ouverture automatique de la porte du hall du 6 square des Corbières, à destination des locataires PMR.

- **Immobilière 3F** (157 logements) :

En 2023 aucun logement n'a été rendu accessible par le bailleur (1 logement avait été aménagé en 2022)

- **RATP HABITAT** : (44 logements / 1 rue du Nord - 2 rue du Sud)

En 2023 aucun logement n'a été rendu accessible par le bailleur. Entre 2018 et 2021, 4 logements avaient fait l'objet d'aménagement ou d'équipement facilitant l'accès aux personnes en situation de handicap (1 en 2018, 1 en 2019, 1 en 2020 et 1 en 2021).

- **CDC Habitat social** (33 logements) :

Aucune demande d'adaptation de logement ou de demande de mobilité liée au handicap sur le patrimoine d'Antony n'a été effectuée en 2023.

Aucune information n'a été donnée pour l'année 2023 par **Pierres et Lumières** (151 logements) ni par **1001 VIES HABITAT** (99 logements).



II.COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP

Installée dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite, situé à proximité de l'entrée du C.C.A.S., **la référente Handicap** accueille le public avec pour missions principales :

- L'aide à l'établissement des **dossiers MDPH**,
- Le conseil, en particulier pour **l'orientation** dans les structures,
- Les demandes **d'aides financières** liées au handicap.



Par ailleurs elle est chargée du **suivi de la Charte ville handicap**, de la mise à jour du **Guide du Handicap** et de façon générale du déploiement de la **politique municipale en matière de handicap**.

En 2023 1 623 accueils ont eu lieu dans le service (contre 1383 en 2022), ce qui représente 920 renseignements téléphoniques par SMS ou par mail (865 en 2022) et 690 accueils physiques (518 en 2022).

La référente Handicap peut **se rendre au domicile des Antoniens** qui sont dans l'incapacité de se rendre au C.C.A.S. dans le cadre des démarches liées aux demandes adressées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H). En 2023 elle a visité 13 personnes à domicile (45 en 2022).

Les accueils se font principalement sur rendez-vous afin de garantir un accueil de qualité. Cependant, la spécificité du public handicapé amène à accueillir et renseigner les personnes se présentant au CCAS sans rendez-vous lorsque cela est possible.

Un agent du CCAS est déchargé deux demi-journées par semaine pour saisir et envoyer les dossiers MDPH et d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cet agent a également été formé pour aider à l'instruction des dossiers. Cela favorise la continuité du service apporté aux personnes en situation de handicap et à leur entourage lors des congés de la coordinatrice handicap. **En 2023, la coordination Handicap a adressé 286 dossiers à la M.D.P.H (279 en 2022).**

La convention passée avec la MDPH permet **d'avoir accès au logiciel SOLIS et de consulter les dossiers des usagers Antoniens** afin de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers en temps réel. **En 2023, ce service a été quotidiennement utilisé par la référente Handicap** afin de connaître l'état d'avancement des dossiers MDPH des administrés.

Le **délai moyen** de traitement des dossiers par la MDPH a **considérablement augmenté au cours de l'année 2023** passant à 6.4 mois en moyenne pour les enfants et 6.2 mois pour les adultes (le délai raisonnable moyen est considéré de 4 mois, sachant que certaines demandes comme les cartes CMI peuvent être traitées en moins de 2 mois, mais que des demandes complexes par exemple celles qui concernent des aménagements matériels et des aides humaines conséquentes pour des handicaps lourds demandent des visites successives à domicile de différents professionnels et sont donc très longues à instruire).

LES AIDES FINANCIÈRES ET SOCIALES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'aide financière aux séjours adaptés : Le CCAS a mis en place en 2021 une aide financière afin de favoriser le départ en vacances des personnes (enfants et adultes) dont le handicap nécessite une adaptation du séjour (besoin d'une aide humaine et/ou d'une adaptation du lieu d'accueil).

En 2023, 8 dossiers ont été reçus et 8 personnes ont obtenu une aide financière pour partir en séjour adapté. Le montant total des aides attribuées a été de 3900 €.

L'aide financière aux frais de restauration – ULIS écoles extérieures à Antony : En 2022, les deux classes ULIS disposent chacune de 12 places qui sont occupées par des élèves antoniens. Trois enfants antoniens ayant une notification d'affectation en ULIS dans des écoles en dehors de la commune pour l'année scolaire 2022/2023 et 4 pour l'année scolaire 2023/2024 se voient appliquer par leurs communes d'accueil le tarif extérieur de restauration. **Le CCAS prend alors à sa charge la différence** entre le montant des frais de restauration appliqué à la famille et ce qu'elle aurait payé si l'enfant était scolarisé à Antony. **Le montant de la participation à la restauration scolaire pour ces élèves a été d'environ 3000 € en 2023.**

Par ailleurs le Département délègue également la constitution des dossiers **d'aide sociale à l'hébergement et aides ménagères** au CCAS. Ainsi en 2023 le CCAS d'Antony a adressé au Conseil départemental des Hauts-de-Seine **21 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées et 10 dossiers d'aide-ménagère pour personnes handicapées.**

LE COMITÉ LOCAL HANDICAP

En 2021, sous l'impulsion de l'élue déléguée au Handicap, un **Comité local handicap a été fondé**, afin de créer un espace de parole et d'échange pour les personnes en situation de handicap et leur entourage. Y sont conviés les membres des associations antoniennes actives dans le champ du handicap, ainsi que des parents ou familles concernés par les problématiques liées au handicap.

En 2023, un Comité s'est réuni, pour aborder les actualités de chacun et les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, à l'été 2023, les membres du comité ont été consultés par mail sur la réfection de la rue Auguste Mounié au regard des différentes situations de handicap. La réponse collective a été transmise aux services compétents et une présentation du projet a été prévue début 2024.

LE GROUPE LOISIRS HANDICAP

La coordination Handicap a poursuivi en 2023 l'organisation de sorties à destination du Groupe loisirs handicap. Ce groupe, créé en 2014, a pour but de **favoriser le lien social via la participation à des sorties extérieures**. Il est avant tout **destiné aux personnes handicapées isolées socialement**.

La coordination Handicap souhaite pouvoir progressivement orienter les personnes isolées vers des structures proposant des activités de loisirs plus régulières. La coordination pourra venir

en appui de ces structures pour réfléchir à l'accessibilité des activités. **En 2023, les sorties proposées ont été :**

- atelier jeux de société à la ludothèque d'Antony – 15 participants.
- Quatre sorties au cinéma le Sélect. Ces séances réunissent en général une quinzaine de personnes et se terminent par un temps convivial autour d'une collation.
- Au printemps, **une sortie a été organisée au Zoo de Thoiry** comprenant la visite commentée du zoo en car, la visite libre du zoo et un déjeuner dans un restaurant. Cette sortie a réuni 27 participants.



Sortie de Noël : elle a consisté en un goûter au théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian, suivi du spectacle *Jamais contents*, qui reprenait les chansons d'Alain Souchon. Cette sortie a réuni 31 participants.



RENCONTRES PARTENARIALES « ENFANCE ET HANDICAP »

En 2023, afin de **favoriser la connaissance et la communication** entre les différents acteurs intervenant dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap, les rencontres Enfance et Handicap se sont poursuivies, en juin et en décembre.

Ces rencontres ont permis aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, **d'identifier les freins dans le parcours** et la prise en charge des enfants et de tenter d'y **apporter des réponses** notamment par la création d'outils communs. Cette mise en lien permet également de mettre en place de nouvelles collaborations (orientation des familles dont l'un des enfants est suivi par le CAMSP à la Maison des Familles).

À l'issue de ces rencontres **un répertoire des professionnels** agissant auprès des enfants antoniens en situation de handicap est mis à jour et **une plaquette à destination des professionnels** du champ du handicap chez l'enfant est publiée afin d'aider les familles à s'orienter.



Participant à ces rencontres des professionnels issus des structures suivantes :

- ERASME (l'Aubier et le CMP enfant)
- CAMSP
- CMPP
- CRMTP,
- CPPS Parc Heller
- Ainsi que le médecin scolaire, la PMI, le service Petite enfance, la Direction de l'éducation, le service jeunesse et le CCAS.

LA SANTÉ MENTALE

Aux termes de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, est reconnue, parmi les causes de handicap, l'altération durable et substantielle d'une ou plusieurs fonctions « mentales, cognitives ou psychiques ». De ce fait l'attention portée à la santé mentale des populations est une des dimensions de la politique du handicap.

Le 30 mars 2016 avait eu lieu le premier COPIL du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) qui réunissait la ville, le CCAS, l'association U.N.A.FAM, l'Établissement Public de Santé ERASME et le Commissariat de police d'Antony.

Les conseils locaux en santé mentale sont des espaces de concertation et de coordination rassemblant des élus locaux, représentants de la psychiatrie, usagers des services de santé mentale et leurs aidants, et tout acteur du territoire concerné de près ou de loin par la santé mentale. Chaque année un comité de pilotage permet de dégager les missions qui seront développées avec les partenaires du CLSM sur le territoire.

En 2023, une réflexion a été menée sur les parcours de soin psychique. Une meilleure connaissance des expertises de la santé de premier recours, des soins en Maternité Chirurgie Obstétrique (MCO) et des soins psychiques a semblé importante aux partenaires du CLSM et s'est concrétisée sous le format d'une **rencontre à l'espace Vasarely**, avec pour but une fluidité plus grande entre les spécialités et une vision plus holistique du patient, répondant à des difficultés somatiques mais aussi psychiques.

La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), dont le déploiement est fortement encouragé par les pouvoirs publics, a été créée dans le but d'élargir aux troubles psychiques le principe de la formation aux premiers secours. **En 2023, 32 secouristes ont été formés** (plus d'une centaine depuis la création de cette formation à Antony)

Cette formation citoyenne apporte des connaissances de base sur les différentes formes de troubles psychiques, contribuant ainsi à la déstigmatisation des personnes atteintes. Elle aide les personnes formées (« secouristes en santé mentale ») à apporter un soutien initial approprié à toute personne de leur entourage venant à développer un trouble psychique, ou en état de crise.

Une réflexion concernant la place de la personne concernée par les troubles est un axe qui a vocation à se développer.

La responsable du service de la Promotion de la santé a été impliquée dans un groupe de travail et dans la commission de suivi du Plan territorial en santé mentale, et représente la Ville à la Commission spécialisée en santé mentale du 92.

Par ailleurs, une **cellule de veille** est portée par le CCAS depuis 2017. Les membres de droit de cette cellule ont des représentants du Centre Médico-Psychologique, de la Police Nationale, du Service des Solidarités Territoriales, de la Police Municipale et du CCAS.

En 2023, 5 cellules de veille se sont tenues (contre 6 en 2022) au cours desquelles **21 situations** ont été évoquées, concernant 15 femmes et 6 hommes pour une moyenne d'âge de 48 ans.

Les cellules de veille permettent, dans un premier temps, de mutualiser les informations sur la personne concernée et de dresser un état des lieux, puis, dans un second temps, d'apporter des propositions visant à créer ou recréer du lien avec la personne. Cet outil est connu des acteurs sociaux, notamment des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux du Département.

La Police Nationale, la Police Municipale, les services de l'Hôpital Psychiatrique Érasme et les services sociaux ont ainsi la possibilité de collaborer ensemble pour une efficacité accrue.

2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION

ACCUEIL HÔTEL DE VILLE :

L'accès des personnes à mobilité réduite est possible à l'Hôte de Ville sur le côté du bâtiment (proche parking) ; cette entrée est directement reliée à un système d'ouverture à distance géré par les agents de l'accueil.

L'équipe d'accueil de l'Hôtel de Ville est régulièrement confrontée à la réception du public en situation de handicap : ses agents suivent des **formations spécifiques** dispensées par le CNFPT, ou organisées en interne par le service formation (gestes de premiers secours), ou encore en collaboration avec d'autres services de la ville (SMART CITY et CCAS) comme la mise en place de la plateforme ELIOZ ; des partenariats existent aussi par exemple avec le Conseil Local en Santé Mentale (formations de premiers secours en santé mentale - PSSM).

Ce travail de fond a permis à l'Accueil de l'Hôtel de Ville d'Antony de se doter d'outils pouvant faciliter les démarches et déplacements des personnes handicapées, qui peuvent, sur simple demande, disposer d'un **plan de ville en relief** avec livret d'accompagnement en braille destiné aux personnes aveugles ou malvoyantes (ces plans sont disponibles en consultation à l'hôtel de ville et au CCAS, en prêt au CCAS, ainsi qu'à l'Association Valentin Haüy). Depuis 2021, **un fauteuil roulant est accessible** avec une procédure spécifique de bonne utilisation.

L'ensemble de ces dispositifs permet de favoriser un accueil de qualité en direction des usagers qui nécessitent une attention particulière.

COMMUNICATION :

Le bulletin municipal est toujours aux normes d'accessibilité, et il peut être **fourni gratuitement en version CD audio** sur simple demande auprès de la direction de la communication.

Le site de la ville d'Antony avait été rendu accessible pour les personnes en situation de handicap en 2006 avec la norme W3C (World Wide Web Consortium). L'ensemble des gabarits du site est construit pour favoriser une meilleure lecture des pages. Les styles mis en place permettent de structurer les contenus sans surcharger la page de balises html inutiles. Présence de texte alternatif sur les images pour assurer leur accessibilité. Possibilité de parcourir le menu des pages avec la touche TAB.

Sur les réseaux sociaux, le **sous-titrage a été mis en place systématiquement** sur tous les reportages vidéo proposés par la ville. Le guide handicap de la ville est consultable et téléchargeable sur le site de la ville en format PDF et en format docx adapté aux personnes non-voyantes et malvoyantes.

L'accessibilité téléphonique via la plateforme ElioZ est de plus en plus utilisée depuis sa mise en place en 2020 : **5h13 de communication en 2023** (4h39 en 2022).

3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

SERVICE PETITE ENFANCE

L'accueil de l'enfant en situation de handicap continue à être une priorité, soulignée dans les critères d'admission pour les crèches de la ville d'Antony - sous réserve que le handicap soit compatible avec la vie en collectivité. Un travail est alors mis en place en amont avec la famille et les équipes de la petite enfance.

Année	Nombre d'enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH
2016	4 enfants
2017	10 enfants
2018	8 enfants
2019	6 enfants
2020	13 enfants
2021	15 enfants
2022	6 enfants + 39 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2023	5 enfants + 31 enfants nécessitant un accompagnement spécifique

Lors de la préinscription, les parents peuvent alerter sur l'existence d'un handicap ou d'une maladie chronique concernant leur enfant. Le **médecin Petite enfance rencontre alors la famille et l'enfant afin d'évaluer** la situation, de cerner les besoins puis de penser l'adaptation des modalités d'accueil (nombre de jours d'accueil, environnement adapté, impact sur l'aménagement et d'organisation de la journée en crèche pour cet enfant). Dès que la commission d'admission présidée par l'élue Petite Enfance décide de l'admission de cet enfant, le médecin Petite Enfance se met en lien avec l'équipe accueillante pour organiser en amont l'accueil de l'enfant et adapter, le cas échéant, le projet pédagogique de l'unité de vie.

Il arrive aussi que des questions émergent au cours de l'accueil avant qu'un diagnostic n'ait été posé, cela concerne notamment des enfants ayant des Troubles Envahissant du Développement (TED) ou des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Les professionnels de la petite enfance qui accueillent ces enfants sont parfois démunis et il est indispensable de travailler avec l'ensemble des partenaires afin d'aider les équipes dans cette mission d'inclusion.

Tout d'abord la direction Petite enfance travaille activement à **animer les liens de partenariat** avec les organismes qui interviennent autour de l'enfant, la PMI, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), l'Aubier (Centre de soin en psychopathologie périnatale), le CMP (Centre Médico Psychologique), le Centre de rééducation du tout petit... Ces liens sont indispensables pour créer un parcours de soin cohérent pour l'enfant et sa famille et répondre aux questions des professionnels en crèche.

Le médecin Petite enfance participe activement à l'animation de ces liens et anime, le **groupe de parole destiné aux agents qui accueillent en qualité de référents les enfants en situation de handicap ou ayant des TND ou des besoins spécifiques**. L'objectif est de créer un espace d'échange pour partager les expériences, exprimer les difficultés et identifier les actions qui peuvent être mises en place, proposer des interventions extérieures et des aménagements d'espace spécifiques. C'est également un support important qui contribue à la formation des agents.

La formation et l'accompagnement mis en place pour les équipes sont les piliers indispensables pour permettre un accueil de qualité de ces enfants. Plusieurs sessions de formation ont été proposées en interne sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) concernant le développement psychomoteur, le portage, les troubles de l'oralité, le soutien actif du développement, l'aménagement de l'espace et l'installation de l'enfant.

Depuis 2022, **le lien avec la direction de l'Education pour travailler le départ de la crèche et l'entrée à l'école**, sur les temps scolaires et périscolaires, **a été plus spécifiquement travaillé**. Il a permis à toutes les familles et aux enfants concernés d'avoir un temps d'échange avec l'équipe de crèche et le référent Handicap de la direction de l'Education en vue de créer un lien et de faciliter la suite. Ce travail a été très apprécié, d'abord par les familles, mais aussi par le référent Handicap du service qui a pu mieux accompagner l'accueil de ces enfants sur les divers temps périscolaires et par les équipes en crèche qui donnent du sens au travail mis en place durant les années d'accueil à la crèche.

En 2023, les équipes ont eu à cœur d'assurer l'accueil de l'enfant porteur de handicap et d'en faire une priorité et un vrai axe de travail avec la formation de toutes les équipes aux troubles du neurodéveloppement. Les journées pédagogiques 2023 ont été réalisées en collaboration avec le CAMSP sur le thème « Observer, repérer, orienter » pour les enfants ayant des trajectoires développementales inhabituelles. Cette journée pédagogique a été travaillée par duos de crèches en présence du CAMPS, des directions et des équipes. A la suite des journées pédagogiques des crèches, une soirée sur le même thème a été organisée par le RPE en partenariat avec le CAMSP pour les assistantes maternelles et parentales.

Par ailleurs, **en juin 2023, la projection du film « Valentina »** au cinéma Le Select, suivie d'une table ronde coanimée par le CAMSP et l'association Trisomie 21, a permis un débat avec le public sur les questions de l'inclusion des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire et l'autodétermination du projet de soin et de vie des enfants avec leurs parents.

En **novembre 2023**, la projection du film documentaire « **Loup y es-tu ?** » suivie d'une table ronde coanimée par le CMP Enfants et le service Petite Enfance, a permis un débat avec le public sur l'accompagnement des troubles psychiques chez le jeune enfant.

SERVICE EDUCATION

En 2023, 111 enfants (51 en maternelle, 53 en élémentaire et 7 au collège) en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques **ont nécessité une attention particulière durant les temps périscolaires** et/ou en centre de loisirs.

La direction de l'Éducation leur porte une attention particulière en renforçant et en accompagnant ses équipes d'animateurs, en aménageant l'environnement d'accueil (coin calme, tentes ...) et en facilitant ainsi leur inclusion sur les différents accueils.

Les enfants accompagnés sont scolarisés soit en **milieu spécialisé** (16 enfants), soit en **classe ULIS** (16 enfants), soit en **milieu ordinaire** (79 enfants).

Sur ces 111 enfants, 63 ont bénéficié d'un renforcement d'équipe sur plusieurs temps périscolaires et extrascolaires.

Le référent handicap loisirs est chargé de coordonner l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Il travaille en **collaboration avec les différents acteurs éducatifs** :

* Il **fait le point avec les familles** sur l'accueil de leur enfant durant les temps périscolaires et extrascolaires. Il est parfois amené à orienter les familles dans les dispositifs du droit commun ou vers des associations lorsque cela est nécessaire.

* Il **créé le lien** et les passerelles nécessaires au bon accompagnement de l'enfant, d'une part avec les référents périscolaires, les directeurs des CML (Centres municipaux de loisirs) et les animateurs, d'autre part avec les directeurs d'école pour échanger sur les situations individuelles. Il peut être invité aux équipes de scolarisation et de suivi pour donner un autre regard sur l'enfant.

* Il **rencontre les institutions spécialisées** afin d'avoir une continuité et de la cohérence dans l'accompagnement de l'enfant sur nos différents accueils.

Cette coordination et cet accompagnement se matérialisent par le **livret d'accueil** dans lequel est consigné tout ce qu'il faut savoir sur l'enfant. Ce livret est alimenté au fil des rencontres et permet une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant concernant l'enfant et ses besoins. Des bilans de période à l'accueil de loisirs sont mis en place afin de garantir le suivi de l'accueil.

En 2023, afin d'assurer une meilleure continuité d'accueil, **un partenariat avec le médecin des crèches** de la direction petite enfance a été mis en place. Celui-ci a organisé 10 rencontres avec les familles, l'équipe de la crèche et le référent handicap loisirs pour les enfants qui ont un besoin spécifique et pour lesquels qu'il faudra éventuellement mettre en place des aménagements durant les temps périscolaires. Ces rencontres ont permis aux familles d'identifier le référent handicap et d'amorcer une relation de confiance avec cet interlocuteur privilégié.

L'accueil et l'accompagnement des enfants ne se font pas sans les animateurs. Le référent handicap loisirs **accompagne donc les équipes** dans l'adaptation des espaces et la mise en place d'outils adaptés à chaque situation d'enfants. Lorsque cela est nécessaire, le référent handicap loisirs propose des **temps d'échange collectifs** aux équipes afin d'apporter des éléments sur le handicap.

Du 8 au 17 juillet 2023 a eu lieu le "championnat du monde d'athlétisme paralympique", auquel ont participé 93 enfants et 10 animateurs des CML, avec pour objectif de cette initiative la sensibilisation des enfants au handicap via des échanges et des ateliers.



Les enseignants et les écoles choisissent parfois de mener des **projets d'année sur le thème du handicap**. Plusieurs classes de plusieurs écoles d'Antony ont été concernées en 2023. Bien que ce choix ne relève que de l'Education nationale et de la liberté pédagogique des enseignants, si ceux-ci choisissent de contacter les services sports ou handicap il est alors possible de **tisser un partenariat et d'envisager des actions communes**.

Deux enseignantes de l'école Jules Ferry ont ainsi proposé pendant la Semaine du handicap le jeudi 12 octobre 2023 une demi-journée de sensibilisation au handicap à leurs élèves, en lien avec le service Sports. Des animateurs sportifs et des athlètes sont venus leur présenter des disciplines olympiques ou paralympiques et les mettre en situation de sportifs porteurs de handicap.



Le référent handicap loisirs propose des **sensibilisations handicap pendant les temps périscolaires et extrascolaires à destination des enfants**. En 2024, l'objectif du service Education est **d'élargir la sensibilisation au niveau du périscolaire** durant la pause méridienne lorsque cela est possible.

SERVICE JEUNESSE-SEJOURS

En ce qui concerne les **classes de découverte** sur les centres de vacances Samoens et Kerjouanno ; en 2022/2023, **18 enfants porteurs de handicaps ont pu bénéficier d'un accueil personnalisé** : 8 enfants avec TDAH, 2 enfants autistes dont 1 nécessitant la présence d'une AESH, et les autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Sur les **séjours de vacances**, **11 enfants porteurs de handicaps ont pu bénéficier d'un accueil personnalisé** : 7 enfants TDAH, 1 enfant autiste, 1 enfant malentendant et 1 autre présentant des troubles liés à l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Lorsque la situation de handicap de l'enfant est connue par la direction Jeunesse-séjours, celui-ci se met en relation avec le référent Périscolaire pour le handicap (qui se renseigne auprès du personnel de cantine, de garderie, équipe d'animation de centre de loisirs du comportement de l'enfant) et de la famille afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant.

Il est à noter que, dans le cadre de **l'organisation de l'accueil d'enfant à besoin spécifique en classe de découverte**, la Direction Jeunesse-séjours a mis en place un **protocole d'accueil** formalisant ainsi la procédure à suivre dès réception d'une demande émanant des écoles afin de mobiliser des AESH (en règle générale affectées pendant l'année scolaire) avec l'accord du PIAL et de l'Inspection.

Il est important de rappeler que **la prise en charge de l'enfant porteur de handicap se fait sur le volontariat de l'équipe d'animation** en place et nécessite rarement des moyens supplémentaires. Dans les deux centres, les équipes sont sensibilisées et très engagées sur l'accueil de ces enfants. **Le handicap n'est pas source d'exclusion, tous les enfants peuvent séjourner en classe de découverte / séjours de vacances.**

4. SPORTS

On parle parfois de sport adapté, parfois de handisport, mais il s'agit de réalités différentes.

* Le **handisport**, plus ancien, concerne davantage les personnes **avec un handicap visuel, auditif ou moteur**. Le dernier groupe handisport à Antony est celui du **club de plongée** : la Ville le soutient en permettant aux plongeurs handicapés de pratiquer la plongée sous-marine dans un équipement accessible. Pour cela elle met à la disposition gracieuse d'Antony Sport Handi Club un créneau hebdomadaire de 2 heures au centre aquatique Pajeaud avec mise à disposition du matériel de plongée et d'une monitrice de plongée.

* Le **sport adapté**, de création plus récente, s'adresse aux personnes qui présentent un **handicap psychique ou mental**. La Fédération Française de Sport Adapté permet aux personnes handicapées de pratiquer des sports classiques adaptés à leurs handicaps et encadrés par des éducateurs spécialisés. A Antony le sport adapté est notamment représenté au sein du club d'athlétisme.

* Indépendamment de ces deux ligues, la Ville encourage tous les clubs sportifs à développer des pratiques inclusives et **étudie aussi la création de créneaux de sport adapté au sein de sa structure Sport pour tous et au sein de l'EMS (Ecole municipale des Sports)**.

Le Service des sports est par ailleurs très actif en matière de sensibilisation auprès des élèves des écoles de la Ville ; par exemple **le 7 avril 2023, dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique**, 6 classes de CM2 de 6 écoles ont participé à une journée à l'US Métro et au complexe sportif La Fontaine.

Les écoliers ont pu s'initier au maniement du fauteuil pour la pratique du basket et du tennis, et pratiquer le tir à l'arc malvoyant, la course à l'aveugle et la danse à l'aveugle. Cette journée était organisée conjointement par l'US Metro et les services de la Ville.



Fin 2023, comme elle l'avait fait en 2019 et en 2022, la ville a proposé à ses agents et à leur famille de **courir ou de marcher pour le Téléthon**, permettant ainsi de collecter la somme de 400 €.

5. CULTURE

MÉDIATHEQUE

La médiathèque met depuis de nombreuses années l'inclusion au cœur de sa mission.

Accueil du public handicapé :

En ce qui concerne l'accueil du public, la médiathèque a mis en place en son sein un groupe de travail sur la question du handicap et des ressources matérielles et humaines à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Un PowerPoint résumant les actions des médiathèques est disponible à la demande auprès de la médiathèque.

La médiathèque organise un **portage à domicile** pour les personnes handicapées de manière temporaire ou permanente, ainsi que pour les personnes âgées empêchées.

Les médiathèques se veulent **accueillante pour les séniors, population la plus touchée par le handicap** : dans les deux médiathèques sont proposés des rendez-vous en direction de ce public (le café des aînés, les Papotes du jeudi). Par ailleurs des partenariats existent avec les Ans toniques, la Chartraine et la Résidence autonomie Renaître pour la mise en œuvre **d'animations auprès des personnes âgées.**

La médiathèque accueille aussi de façon régulière **des personnes avec handicap psychique et mental** de l'hôpital Érasme, de l'association Perce-Neige, ainsi que 3 groupes du CPPS Parc Heller (accueilli chacun 4 fois dans l'année) et un groupe de l'EMPRO de Bourg-la-Reine pour une visite mensuelle.

Des collections spécifiques :

La médiathèque Anne Fontaine possède un **centre de transcription et bibliothèque braille** dont le catalogue est intégré sur la BDEA (Banque de Données de l'Édition Adaptée).

Un pôle **Lire autrement** regroupe plusieurs types de documents : des livres en gros caractères (collections avec des caractères agrandis en plusieurs tailles pour faciliter la lecture) ; des livres-CD, textes-lus sur CD et livres audio numériques ; des CD Daisy (textes lus sur CD à destination de personnes malvoyantes à la médiathèque Anne Fontaine) et prêt de lecteurs Daisy.

Des livres « Facile à lire » pour les personnes dyslexiques ou apprenant le français ou encore ayant des difficultés avec la lecture sont proposés dans les deux médiathèques : 650 livres à la médiathèque Anne Fontaine (dont 200 pour les adultes) et 100 livres à la médiathèque Arthur Rimbaud.

La médiathèque met aussi des **ouvrages liés au handicap en présentoir** afin de sensibiliser les lecteurs.



Enfin, les médiathèques disposent d'un fonds de **DVD pour adultes en audiodescription et/ou sous-titrés SME (Sourds et malentendants)**. La liste de ces DVD est facilement consultable sur le portail des médiathèques, dans la rubrique collection adaptées.

Emploi de personnes en situation de handicap et accueil de stagiaires :

La médiathèque **encourage les personnes handicapées en recherche d'une insertion dans le monde professionnel**.

Elle compte parmi ses effectifs pérennes une personne avec un léger polyhandicap (employée à ½ temps).

Elle a également intégré en 2023 (sous le statut de vacataire) un jeune homme qui travaillait sur les 2 médiathèques (6h par semaine au total) et bénéficiait régulièrement d'un accompagnement par un coach professionnel, ce dernier étant en partie financé par la ville dans le cadre d'une convention avec l'association Trisomie 21 92.

Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, la médiathèque a accueilli 2h par semaine une jeune stagiaire avec handicap cognitif et handicaps physiques léger associés.

La médiathèque participe également à des forums ou des salons, crée des partenariats avec d'autres établissements, notamment ceux qui accueillent des personnes handicapées, comme par exemple l'Institut des jeunes sourds de Bourg la Reine.

En 2023, les équipes des médiathèques ont continué à travailler sur l'accessibilité de la future médiathèque du quartier Jean Zay, et ont participé à la Semaine du handicap par de nombreuses actions; par ailleurs, 3 agents ont suivi la formation organisée par la ville sur l'accueil du public en situation de handicap

LUDOTHÈQUE

La Ludothèque est accessible au public handicapé et équipée d'un ascenseur qui permet l'accès aux étages. Des personnes en situation de handicap y sont inscrites, notamment un enfant en fauteuil roulant et une famille composée de membres malentendants.

En 2023, l'équipe de la Ludothèque a **maintenu les partenariats** existants :

- L'IME CPPS du Parc Heller : 5 séances réalisées représentant 57 enfants et adolescents + 14 adultes accompagnants (activité arrêtée fin juin 2023)
- L'Institut des Jeunes Sourds de BOURG-LA-REINE (nouveau groupe depuis septembre 2023) : 7 séances réalisées représentant 48 enfants et adolescents + 13 accompagnants
- L'équipe accueille un petit groupe d'adulte (4-5 max) de la structure ERASME Hôpital de jour : 8 séances, 27 participants et 8 accompagnants.

Après-midi jeux du Groupe loisirs handicap à la Ludothèque



CINÉMA

Le cinéma le Sélect est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose de 4 salles de projection numérique adaptées aux personnes déficientes visuelles ou malentendantes.

Très engagé dans l'accueil des personnes handicapées, le Select propose :

- **Des séances en audiodescription** pour les spectateurs malvoyants. La quasi-totalité des films francophones sont proposés en audiodescription, les personnes malvoyantes ont simplement à demander un boîtier audiodescriptif et éventuellement un casque à la caisse avant la séance. Les spectateurs malvoyants peuvent demander à connaître la liste des films concernés à l'avance par mail.
- **Des séances sous titrées** pour les spectateurs sourds ou malentendants. Le Sélect active les sous-titres uniquement si une demande est exprimée (en caisse ou par e-mail) au minimum 1 jour avant la séance. Les films concernés sont ensuite identifiés sur la page Horaires du site. Là aussi les spectateurs concernés peuvent recevoir les annonces par mail à l'avance.
- **Des séances spécifiques pour des groupes** composés de personnes porteuses d'un handicap mental. Par exemple le Sélect accueille chaque année des groupes de l'E.P.S. Érasme (Antony), de plusieurs I.M.E. et de l'EMPRO de Bourg-la-Reine, lors de séances scolaires ou de séances tout public.

Plusieurs séances spéciales ont été organisées en 2023 en particulier :

- **1er juin** : projection du film **VALENTINA** suivie d'une rencontre avec Michèle Baron-Quillevere (CAMSP de Châtillon-Montrouge) et Bernadette Céleste (Trisomie 21 France) en partenariat avec le service Petite enfance d'Antony
- **2 séances pendant la Semaine du handicap, le 9 octobre** le film **WE HAVE A DREAM** suivi d'une rencontre avec Marc Bellitto (membre de la ligue de sport adapté) et le **10 octobre** une séance du film **LES VOIX DE MA SŒUR** (détails p 34)



Séance de « We have a dream », film qui suit les destins de 5 jeunes habitant dans différents pays et porteurs de handicaps variés, qui rêvent de pratiquer sport ou art à haut niveau, suivi d'un débat.

- **24 novembre** : Projection du documentaire LOUP Y ES-TU, suivi d'un débat associant une psychologue, deux médecins et une assistante sociale. Soirée en partenariat avec la Maison des Familles d'Antony, l'association des Familles et des Liens et le CMP enfant d'Antony.
- **28 septembre** : **10ème Festival du Film ERASME**



L'accueil chaleureux réservé chaque année par le Sélect aux équipes des concurrents du Festival témoigne bien de la **volonté du Cinéma d'accueillir les bras ouverts les personnes porteuses de handicaps psychiques et cognitifs.**

En 2023, un coup de projecteur a été donné le matin sur le média **Le Papotin, auquel participent plusieurs jeunes Antoniens.**

L'après-midi eut lieu la compétition des courts métrages réalisés par et avec des patients de plusieurs établissements de soin psychiatrique de la région.

Le jury était composé de la directrice du Select accompagnée de plusieurs réalisateurs ainsi que d'un psychiatre.

Par ailleurs, le cinéma le Sélect, en partenariat avec le CCAS, s'est engagé dans le **dispositif Ciné-Relax** (anciennement dénommé Ciné-Ma différence).

Ce sont des séances de cinéma tous publics, adaptées pour les personnes dont le handicap peut entraîner des troubles du comportement. Une **équipe d'une dizaine de bénévoles antoniens est présente** pour accueillir et veiller au bon déroulement de la séance, informer et sensibiliser l'ensemble du public, et faciliter l'accès à la salle. **5 séances ont eu lieu en 2023.** Le tarif de la séance est de 4.5€.

Date 2023	Horaire	Programmation	Nombre de spectateurs
11-févr.	14h	Astérix et Obélix : l'empire du milieu	110
16-avr.	10h30	Les trois mousquetaires : D'Artagnan	42
10-juin	14h30	Wahou !	45
15-oct.	10h30	Nina et le secret des hérissons	56
16-déc.	14h	Sirocco et le royaume des courants d'air	55

Un stagiaire, suivi par l'IMPro Roger Lecherbonnier de Palaiseau, a été accueilli du 9 au 27 janvier au cinéma en qualité d'agent polyvalent.

6 EMPLOI

En 2023, la Coordination Handicap et l'élue en charge ont souhaité mettre l'accent sur les **problématiques rencontrées par les personnes handicapées quand il s'agit de rechercher un stage ou un emploi.**

Le service économique, qui avait décidé de créer en 2023 un deuxième forum de l'emploi pour compléter celui traditionnellement organisé au printemps, a accompagné la Coordination handicap dans cette démarche et a proposé un **corner handicap au sein du forum** organisé en octobre. Le CCAS était aussi présent, et des interprètes en langue des signes avaient été embauchées.



La coordination Handicap a également contacté divers services municipaux en vue d'insertion de personnes handicapées, en stage ou en duoday. Il est noté que si toutes les demandes n'aboutissent pas forcément, les offres non plus ne sont pas toujours comblées, parfois certains services font une proposition de stage qui n'est finalement pas acceptée par la personne concernée. Le service RH accueille également avec bienveillance les demandes d'alternance et apprentissages des jeunes porteurs de handicap.

Enfin la Coordination handicap soutient les initiatives des différents réseaux d'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail présents dans la Ville.



Action de promotion de l'ESAT Monod devant le magasin Auchan pendant la Semaine du handicap



III RETOUR SUR LA SEMAINE DU HANDICAP 2023

Du 9 au 15 octobre 2023 s'est tenue la Deuxième édition de la Semaine du Handicap.

Comme en 2022, cette semaine avait un double objectif : **sensibiliser et informer** le public valide + **mettre en lumière les dispositifs existant** sur la ville à destination des personnes handicapées.



Voici un retour sur quelques animations :

SEANCE CINE DEBAT AUTOUR DU FILM « LES VOIX DE MA SOEUR » .

Mardi 10 octobre, une séance de **sensibilisation au handicap psychique** était organisée en collaboration avec l'UNAFAM. La réalisatrice Cécile Philippin est venue présenter le film qu'elle a consacré à sa sœur atteinte de schizophrénie. La séance a été suivie d'un débat avec elle-même et des membres de l'UNAFAM.

Cette séance était proposée à **tous les agents municipaux**, mais également en entrée libre pour tous les spectateurs.



LE CAFE-GATEAU LSF

Le Lundi matin à la gare des Baconnets, puis le jeudi matin à la gare Antony, des **formateurs en langue des signes française, accompagnés de membres du CCAS, ont offert café, chocolat et jus de fruits**, accompagnés de petits gâteaux, aux passants qui le demandaient en langue des signes française (LSF).



Cette opération qui avait déjà été organisée en 2022 fut à nouveau une expérience **joyeuse et conviviale**, permettant de croiser une multitude d'Antoniens. Les retours, comme en 2022, furent unanimement positifs et les rencontres très sympathiques.

En 2023 il a été intéressant de constater que **davantage de personnes** surtout parmi les jeunes, **connaissaient des rudiments de LSF**.



Les jeunes de terminale du lycée Théodore Monod, accompagnés de leurs professeurs, étaient présents au café LSF du lundi matin. Ils ont beaucoup apprécié l'expérience et décidé de **la renouveler au sein de leur lycée en 2024**.

Pour rendre visible l'événement ils ont **créé des affiches**.

LA JOURNEE DE SENSIBILISATION DES ENFANTS DES CML

Deux actions à destination des **enfants des CML** ont été mises en place le **mercredi 11 octobre 2023**.

118 enfants d'élémentaire et de collège ont participé à **9 ateliers de sensibilisation**, ateliers menés par des associations (notamment les associations Valentin Haüy et Mobile en Ville), des éducateurs sportifs de l'EMS, des sportifs de haut niveau et des agents de la direction de l'Éducation et du CCAS.

Ces ateliers, prévus pour permettre des échanges ont permis aux enfants de mieux appréhender la situation des personnes handicapées. Les équipes étaient ravies de cette proposition nouvelle.



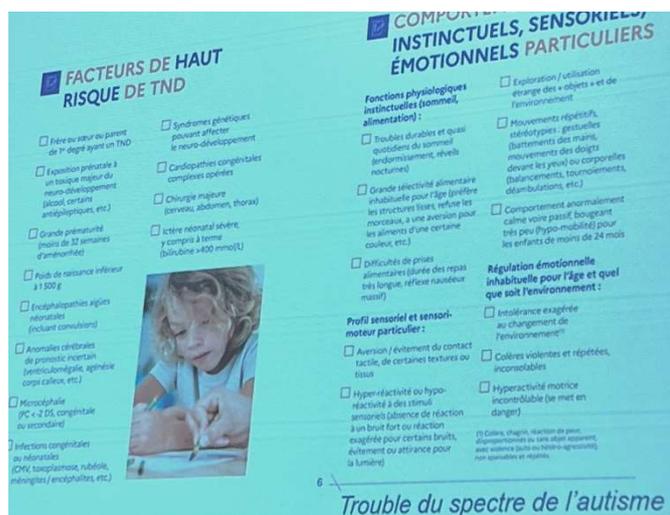
88 enfants de maternelle ont pu assister à un **spectacle musical, composé et interprété par une chanteuse antonienne « Sibelle la cigale brésilienne »**. Le spectacle traitait de l'autisme et du réchauffement climatique. Les enfants comme les équipes ont apprécié cette proposition.



La direction de l'éducation souhaite **réitérer en 2024 ces opérations de sensibilisation au handicap** et en faire un rendez-vous annuel pour les enfants.

UNE CONFERENCE SUR LES TROUBLES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX

La Médiathèque Anne Fontaine a proposé une **conférence sur « Les troubles du neurodéveloppement, quels sont-ils et comment agir ? »** par la **neuropédiatre Delphine Chabalier**. Devant le succès de cette conférence pour laquelle il a fallu refuser des spectateurs, il est prévu de réinviter ultérieurement le Dr Chabalier.



De nombreuses autres actions ont été menées durant cette Semaine, telles que les ateliers de contes signés et oralisés, le théâtre en langue des signes, l'initiation au braille, qui ont eu lieu dans les médiathèques, la séance de gymnastique adaptée au gymnase La Fontaine Arnaud Beltrame, etc... **La Semaine du handicap reviendra le 09 octobre 2024 !**

PERSPECTIVES 2024

En cette année olympique-paralympique, il semble évident de **concentrer nos efforts sur la pratique du sport**, dont les vertus sont bien connues tant pour les personnes valides que pour les personnes porteuses de handicap.

Depuis 2022 une réflexion a été entamée en concertation avec le service Sports, afin de réfléchir à différents axes de travail :

1/ Tout d'abord **mieux faire connaître les activités proposées par Sports pour tous, et aussi celles des clubs sportifs antoniens, aux personnes handicapées**, qui parfois se freinent et n'osent pas aller essayer un cours de sport, persuadées que leur handicap les empêche de pratiquer. Il s'agit dans ce cas de les encourager à découvrir certains sports, en les accompagnant et en sélectionnant les cours les plus adaptés.

2/ Ensuite réfléchir sur le moyen de **faire accéder à l'EMS les enfants porteurs de handicap pour lesquels**

l'inclusion en cours de sport ordinaire n'est pas possible. La réflexion se porte vers la création d'une EMS adaptée avec un encadrant spécialisé.

3/ Enfin, **proposer nos espaces à des groupes de personnes rendues handicapées suite à des traitements médicaux** en particulier les traitements contre le cancer.

Nous espérons la concrétisation de cette réflexion en 2024.

La coordination Handicap continuera par ailleurs à proposer une **Semaine du Handicap, du 09 au 15 octobre 2024**, à réunir le **Comité local handicap** pour travailler sur des questions techniques, selon l'actualité, à **animer le Groupe loisirs handicap** pour créer du lien et à **rencontrer les structures, services et associations**, partenaires indispensables pour une action pertinente et efficace.



Athlètes valides ou porteurs de handicap, élus, animateurs en sport adapté, agents municipaux, présidents de clubs, enseignants... Tous engagés en 2024 pour la promotion du sport pour tous !

